



**PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIEL**

Sainte-Foy, le 1<sup>er</sup> décembre 2004

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Amendement à la « Demande d'intervention de l'AIPVFQ relative à la demande d'approbation du budget 2005 du plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec »

**V/Réf. : R-3552-004**

---

Madame,

Au sujet du dossier mentionné en titre, l'Association des industries de produits verriers et de fenestration du Québec désire modifier quelque peu son intervention du 19 novembre 2004.

Ainsi, à l'allégué n° 6 laissant croire que l'AIPVFQ était à l'origine du programme de subventions du *Fonds d'efficacité énergétique de Gaz Métropolitain*, nous affirmons que tel n'est pas le cas. Toutefois, notre association a été l'instigatrice d'une campagne publicitaire de capsules informatives sur la norme A440, à laquelle le *Fonds d'efficacité énergétique* s'est associé comme partenaire, annonçant de cette façon son programme de subventions pour des fenêtres énergétiques. Donc, l'allégué n° 6 devrait se lire ainsi :

6. *L'AIPVFQ a publicisé, avec le Fonds d'efficacité énergétique de Gaz Métropolitain, un programme de subvention des fenêtres à haut rendement énergétique il y a deux ans.*

De plus, l'AIPVFQ désire enlever son allégué n° 8 qui traite des tarifs dont elle ne veut pas discuter.

Enfin, à l'allégué n° 13 actuel, qui deviendra le n° 12 après modification, l'association que je représente souhaite ajouter ce qui suit : « afin que soit inclus dans l'enveloppe du bâtiment un support financier pour l'achat par les consommateurs de fenêtres énergétiques qui pourraient correspondre aux critères établis par la norme « Energy Star ». » En conséquence, l'allégué n° 12 s'établira comme suit :

12. L'AIPVFQ a l'intention d'aborder la preuve soumise par HQD portant sur le budget du plan global en efficacité énergétique afin que soit inclus dans l'enveloppe du bâtiment un support financier pour l'achat, par les consommateurs, de fenêtres énergétiques qui pourraient correspondre aux critères établis par la norme « Energy Star ».

Vous trouverez ci-joint le document « Demande d'intervention amendée de l'AIPVFQ relative à la demande d'approbation du budget 2005 du plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec ».

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile, et vous prie de recevoir, Madame Dubois, nos salutations les meilleures.



Jean Tremblay  
Vice-président exécutif  
AIPVFQ

JT/pm

p.j.